

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

**OBJET : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLÉ DU PROJET
DE RECONFIGURATION ET D'AMÉLIORATION DU COMPLEXE SPORTIF DU STADE**

L'an deux mille vingt-deux, et les quatre octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : DIRIBARNE Lionel - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade et que dans ce cadre, il a établi le dossier d'Avant-Projet Détailé.

Elle rappelle l'approbation de l'Avant-Projet Sommaire par délibération en date du 09 août 2022, le montant total du projet (1 667 073,51 € H.T. comprenant les travaux réalisés en régie), le dépôt de l'appel à projet Terres de Jeux 2024 le 22 septembre 2022, ainsi que le calendrier de l'opération qui prévoit un début des travaux fin 2022 avec l'extension du bâtiment 1 (rangement école de rugby), préalablement à la phase de réhabilitation des bâtiments 3 (vestiaires) et 4 (salle de réunion joueurs et bureaux administratifs) et la construction du bâtiment 3 bis (vestiaires) prévus à compter de mars 2023, et la réhabilitation du bâtiment 2 (tribunes / salle de réception fractionnable et mutualisée avec office) et la réfection de l'éclairage des terrains à compter de février 2024.

Elle dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier d'Avant-Projet Détailé concernant le projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

